

Janvier 2021

N° 138

Nouvelles de Quéménéven

Keleir Kemeneven

Mairie : 2 rue Saint Laurent

29180 Quéménéven

Tel : 02 98 73 53 33 - Courriel : mairie@quemeneven.bzh

Le mot du Maire

L'année 2020 est passée. A maints égards, il s'agit d'une année très négative que personne ne regrettera vraiment, sauf pour quelques mariages heureux, des naissances enthousiasmantes et quelques cas particuliers. Il faudra cependant se souvenir des aspects positifs, et il y en eut, comme à chaque fois qu'une communauté réagit face à l'adversité. On se souvient qu'un commerce proche a besoin d'une petite visite hebdomadaire, on est volontaire pour faire des masques, on s'inquiète du voisin à qui on propose de l'aide, etc... Tous ces petits gestes comptent et fondent une communauté. Il faudra d'ailleurs continuer car, malheureusement, le virus n'est pas encore prêt de disparaître. On nous annonce maintenant des nouveaux "variants" et un virus plus contagieux qu'auparavant ! On aurait préféré aborder 2021 avec meilleure nouvelle. Restons malgré tout optimistes : peut-être que les fameux vaccins promis depuis des mois permettront d'enrayer l'épidémie, qui ne sera pas plus éternelle que les autres. C'est pourquoi nous vous encourageons à aller vous faire vacciner dès que possible.

Paradoxalement, ce virus nous donne peut-être quelques raisons d'être optimistes à moyen et long terme. Promis à un lent déclin depuis des décennies, avec une baisse de la population et des dotations de l'Etat, le monde rural et les villes moyennes de province semblent avoir la côte depuis le début de l'épidémie de Covid-19. Les maisons s'y vendent plus vite qu'avant. Le télétravail, qui progressait lentement mais sûrement, s'est encore accéléré. Dans cette optique, une campagne proposant un beau cadre de vie et bien connectée numériquement devrait être compétitive. Cette tendance va peut-être donner l'occasion aux petites communes rurales d'être davantage entendues.

Autre bonne nouvelle : les travaux de la première phase d'aménagement du bourg sont programmés pour cette année et ne devraient pas tarder à commencer. Malgré les nombreuses tracasseries dues au virus -la patience "administrative" est une vertu qu'on souhaiterait moins travailler en tant qu'élu- nous avançons sur de nombreux projets, comme par exemple les arbres de Kergoat, ou la vitesse à l'entrée des bourgs de la commune. Nous aurons également la charge d'organiser les élections régionales et départementales en juin prochain.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite à tous une année 2021 aussi agréable et enthousiasmante que possible !

Bloavezh mat ha laouen d'an holl ! Bonne et heureuse année à tous !

Erwan Crouan

La commune de Quéménéven vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Kumun Kemeneven a kinnig deoc'h e gwellañ hetoù evit 2021.

Bloavezh mat ha laouen d'an holl !

Belle et heureuse année à tous !

TARIFS COMMUNAUX 2021	VOTE
SALLE MUNICIPALE	
Tarif "Quéménévenois" sans chauffage	238.00 €
Tarif "Quéménévenois" avec chauffage	260.00 €
Tarif Personnes ou associations extérieures à la commune sans chauffage	478.00 €
Tarif Personnes ou associations extérieures à la commune avec chauffage	498.00 €
Associations communales	0.00 €
Caution (pour les Quéménévenois)	550.00 €
Caution (hors commune)	884.00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	
Repas 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	2.84 €
Repas 3 ^{ème} enfant	2.13 €
Repas 4 ^{ème} enfant	1.39 €
Repas Adulte	4.47 €
GARDERIE	
Matin	1.15 €
Soir	1.50 €
Pénalité de retard	5.00 €
TRANSPORT SCOLAIRE (TARIF TRIMESTRIEL)	
1 enfant	37.50 €
2 enfants	64.47 €
3 enfants	74.66 €
par enfant le matin ou le soir	24.72 €
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement annuel par famille	13.15 €
Abonnement à compter du 01/08 par famille	7.20 €
Abonnement saisonnier	3.65 €
Caution (pour les saisonniers)	86.00 €
REGIE	
Topoguide VTT	5.00 €
Vente du livre "Des Bretons dans la Grande Guerre"	30.00 €
PHOTOCOPIE	
Photocopie en Noir A4	0.15 €
Photocopie en Noir A3	0.30 €
Photocopie Couleur A4	1.00 €
Photocopie Couleur A3	2.00 €
CIMETIERE	
Concession de 2 m ² , mini-concession et emplacement pour bloc funéraire Durée : 15 ans	81.00 €
Concession de 2 m ² , mini-concession et emplacement pour bloc funéraire Durée : 30 ans	150.00 €
DROIT DE PLACE	
Commerçants ambulants occasionnels	30.00 €
Commerçants ambulants réguliers (annuel)	10.00 €
DIVERS	
Caution percolateur	150.00 €

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi dite « ALUR » prévoit que la communauté d'agglomération deviendra compétente en matière de plan local d'urbanisme de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021.

Les communes peuvent néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert dans un délai de trois mois précédant cette échéance soit entre octobre et décembre 2020. Il paraît opportun de délibérer sur l'opposition au transfert à un échelon intercommunal de la compétence urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à Quimper Bretagne Occidentale,
- De demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition au transfert.

Bruits dans les propriétés privées

Horaires autorisés sur la commune de Quéménéven

Jours ouvrables		8h30		19h30	
Samedis		9h		19h	
Dimanches et fériés		10h		12h	

site web de la commune
www.quemeneven.bzh

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 2020 Considérant la nécessité de payer des dépenses non prévues au budget primitif, une décision modificative est nécessaire.

La recette supplémentaire suivante non prévue au budget primitif :

Compte 74751	GFP de rattachement	+ 2 062.00 €
TOTAL		+ 2 062.00 €

Permet le financement des dépenses supplémentaires suivantes :

Compte 657351	GFP de rattachement	+ 2 062.00 €
TOTAL		+ 2 062.00 €

Un virement de crédits est également nécessaire :

Du chapitre 011 Charges à caractère général	60623 – Alimentation	- 2 185.00 €
---	----------------------	--------------

Au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	657 351 – GFP de rattachement	+ 2 185.00 €
---	-------------------------------	--------------

Du chapitre 21 Immobilisations corporelles	2151 – Réseaux de voirie	- 8 126.00 €
--	--------------------------	--------------

Du chapitre 23 Immobilisations en cours	2313461 Construction chapelle	- 18 700.00 €
---	-------------------------------	---------------

Au chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	2046 Attributions de compensation d'investissement	+ 8 126.00 €
--	--	--------------

Au chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	2041582 – Autres groupements – Bâtiments et installation	+18 700.00 €
--	--	--------------

OUVERTURE DES QUARTS DE CREDIT EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser l'exécutif à pouvoir engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dans la limite d'un quart de l'exercice précédent. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Budget principal	BP 2020	DM 2020	¼ crédits
20	47 168.00 €	+58 826.00 €	26 498.50 €
21	672 339.69 €	-40 126.00 €	158 053.42 €
23	61 500.00 €	-18 700.00 €	15 375.00 €

AMENAGEMENT DU BOURG DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le projet concerne l'aménagement de la traversée de l'agglomération sur la RD61.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet sont d'aménager et d'embellir les espaces publics, de favoriser les déplacements doux et les transports collectifs, de rendre accessibles les espaces aménagés à tous les publics et de sécuriser les déplacements. Ces travaux sur route départementale en agglomération nécessitent l'accord préalable du Conseil départemental qui sera formalisé par la signature d'une convention. Le montant des travaux est estimé à 403 378.35 € HT. La commune peut bénéficier de participations financières du Département pour le renouvellement du revêtement de la chaussée et pour les autres aménagements au titre du programme Patrimoine et cadre de vie (PCV).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à 11 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire à :

- ◆ Solliciter l'autorisation du Conseil départemental pour la réalisation de l'opération ;
- ◆ Solliciter les participations financières du Conseil départemental au titre du revêtement de la chaussée et du programme « Patrimoine et cadre de vie » ;
- ◆ Signer la convention autorisant la réalisation des travaux sur l'emprise du domaine routier départemental et fixant les modalités d'aménagement, de responsabilité et d'entretien des ouvrages ;
- ◆ Solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant obtention de l'accord relatif aux participations financières.

SDEF -CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC – VOIE ROMAINE –

Monsieur le Maire indique que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Voie Romaine. A cet effet, une convention financière doit être passée entre la commune de Quéménéven et le SDEF. Cette convention prévoit la participation financière de la commune, à savoir 1000 €. Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à l'éclairage public pour la rénovation complète de l'armoire C7 – Voie Romaine.

Aménagement du bourg

Les travaux d'aménagement du bourg répondent à plusieurs objectifs : revitalisation des bourgs, mise en sécurité, accessibilité, liaisons douces. Ce ne sont pas les seuls projets d'urbanisme sur la commune : il y a notamment le nouveau quartier « Les terrasses du Steir » et la mise en sécurité des entrées des trois bourgs. Ces projets seront détaillés dans de prochains articles.

La phase de réflexion a démarré en 2015 avec des ateliers participatifs avec la population, menés par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) du Finistère. Ces travaux ont été fondateurs pour imaginer l'avenir de l'ensemble du bourg.



En 2018, la commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre à des cabinets d'urbanistes, Atelier Lieu-dit et B3I. Le projet d'aménagement du bourg est composé de 3 phases :

La première phase concerne la route de Kergoat jusqu'à l'ancienne école, le début de la route de Quimper et la route de la Gare. Une phase préparatoire de rénovation du réseau d'eaux pluviales a été réalisé par QBO, qui en a la compétence, en Février 2020.

Les 2 suivantes seront la place de l'église et le secteur mairie, école.

Le 1^{er} juillet 2020, les agriculteurs ont été invités à participer à la phase de conception des aménagements à travers une mise en situation avec des gros gabarits : remorque longue, plateau à paille, moissonneuse-batteuse. Un car scolaire était aussi présent. Ces essais ont permis de réajuster le projet pour faciliter la giration de ces véhicules.

Suite aux phases d'études et la recherche de financement, le démarrage des travaux de la 1^{ère} tranche est programmé pour début mars 2021.

Cette tranche se décompose en 2 secteurs :

Le secteur 1 : Route de Kergoat et route de Quimper – Démarrage des travaux début mars - durée prévisionnelle : 12 semaines

Le secteur 2 : Route de la Gare – Démarrage des travaux mi-mai - durée prévisionnelle : 8 semaines

Les grandes lignes sont :

- La sécurisation des piétons par :
- La réalisation ou le maintien de trottoirs larges, permettant un cheminement accessible d'1,40m d'un côté au moins de chaque route.
- La création de passage piéton bien repérable grâce à des différences de revêtements de sol.
- La création d'un arrêt de bus sécurisé, formant chicane, route de la Gare pour la descente des usagers des lignes QUB (lignes Quimper-Quéménéven) et Transdev (lignes Châteaulin-Quéménéven)



PROJET ENTREE SUD



EXISTANT ENTREE SUD

La sécurisation des cyclistes par :



- La création d'une zone 30
- L'ajout de pictogramme vélo sur les voies
- La réduction de la vitesse par :
- La création d'une zone 30 sur l'ensemble du projet et à plus long terme
- La mise en place de "stop" pour arrêter les véhicules dans la descente au niveau du carrefour entre la route de Quimper et la route de Kergoat
- Le rétrécissement de la chaussée sur l'ensemble du projet permettant la création des trottoirs.
- La création de massifs végétaux et de chicanes forçant les automobilistes à ralentir.
- L'amélioration du cadre de vie par : La mise en place de matériau qualitatif sur l'ensemble du projet tel que du béton désactivé beige sur les trottoirs, des pavés en granit formant bordures le long des trottoirs et en pied de façade. La création de massifs végétaux et de bandes fleuries le long des façades

- L'intégration de quelques stationnements route de la Gare et à l'amorce du futur quartier « Les terrasses du Steir »

Pendant toute la durée des travaux :

- Les véhicules en transit seront déviés au niveau de la Gare et de Kergoat par Cast et Plogonnec.
- L'accès des riverains et des commerces seront maintenus.
- La zone en travaux sera totalement fermée en journée pour la sécurité des travailleurs.
- Les services de bus et de ramassage des déchets seront aménagés.

Les plans complets et des visuels seront affichés en mairie début février et seront disponibles sur le site web. Une rencontre avec les riverains est prévue début février (selon situation sanitaire).

Emballage recyclable et papier

Les emballages recyclables et le papier doivent être déposés en vrac dans le bac à couvercle jaune.

Attention, ne pas mettre dans le bac jaune : Mouchoirs, essuie-tout, couches, petits objets en plastique cassé hors emballage, déchets alimentaires, papiers sales, papier photo cahiers à spirales, papiers peints, affiches, papier cadeau.

Vous pouvez mettre dans le bac jaune :

- Boîtes, canettes et bidons métalliques.
- Cartons d'emballages vides, briques alimentaires.
- Bouteilles et flacons en plastique.
- Nouveaux emballages : barquettes alimentaires (beurre, glace...), suremballages, sacs en plastique, films plastiques, polystyrène (barquettes, calage), pots de yaourt, de crème fraîche, emballages de jambon, de fromages sous vide, tubes de dentifrice, de crème hydratante, boîtes de chocolat en poudre, etc.
- Journaux, magazines (séparer le film plastique), prospectus, annuaires, catalogues, courriers, enveloppes, etc.

Quelques consignes pour bien trier !

1. inutile de laver les emballages, simplement bien les vider.
2. aplatissez-les pour gagner de la place.
3. évitez de froisser, déchirer ou plier les papiers.
4. séparez les différentes composantes des emballages. Exemple : séparez le film plastique et la barquette de jambon, l'opercule et le pot de yaourt.
5. déposez vos emballages en vrac dans le bac. Ne les mettez pas dans un sac.
6. n'imbriguez pas vos emballages. Séparez-les. Ne mettez pas de cannettes en métal dans une boîte en carton par exemple.
7. Les sacs jaunes sont disponibles en mairie, ne les utiliser que lorsque le bac jaune est plein.

Bibliothèque.

Nouveau : catalogue en ligne. Le site en ligne de la bibliothèque liste tout le catalogue. Les nouveautés apparaissent sur un onglet spécifique.

L'adresse est : www.bibliotheque-quemeneven.fr

Le catalogue est consultable par tous, pas besoin d'être adhérent à la bibliothèque ou de s'inscrire sur le site. Pour pouvoir réserver un livre sur le site ou faire des suggestions d'achat de livres aux bibliothécaires, il faut s'inscrire dans la colonne de gauche. Identifiant : N° inscrit sur la carte. Mot de passe : jour et mois de naissance. exp : 0408. La date de naissance doit avoir été enregistrée correctement sur microbib (notre logiciel), sinon, il convient de la corriger à la bibliothèque. En ce début d'année la bibliothèque s'est enrichie de quelques nouveautés. Venez vite les découvrir ! La bibliothèque est ouverte le mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h 30 à 17h 30 h ainsi que le samedi de 10 h à 12 h.



Recherche un terrain en prêt ou en location sur Quéménéven ou Cast pour mettre mes chevaux en pâturage. Tel : 06 84 53 06 28. Sandra Le Borgne

Renouvellement du placître de Kergoat

Le placître de Kergoat est un espace boisé remarquable et très rare dans le Finistère. Il participe à la mise en valeur de la [chapelle inscrite à l'inventaire des bâtiments historiques](#) et est apprécié des habitants comme des touristes pour s'y promener, y pique-niquer et célébrer le pardon annuel dédié à Notre-Dame.



Mis à part le [tableau de Jules Breton](#) sur le pardon de Kergoat qui montre des arbres jeunes en 1891, il existe peu de traces pour documenter l'histoire de cet espace arboré. Dans sa démarche artistique, le peintre a-t-il d'ailleurs restitué fidèlement la réalité ? Cette histoire, que l'on devine riche en événements, mériterait sans doute quelques recherches plus avancées, dans la foulée des quelques informations disponibles dans l'ouvrage fort intéressant produit par Jean Scordia, Eric Pianezza-Le Page et Jean-Paul Louboutin ("Kergoat, un terroir, une chapelle, un pardon", 2019).

Maturité et dégradation

Il y a plus de trente ans, la dégradation de cet espace avait déjà commencé, au point que le maire de l'époque, Louis Pennec, avait proposé une solution pour renouveler les arbres progressivement. Un projet finalement abandonné.

Ces dernières années, la chute de plusieurs arbres, notamment en 2019, a rendu la nécessité d'un diagnostic incontournable, d'autant que certains spécimens montraient quelques champignons au pied, un feuillage dégarni et des grosses branches en mauvais état.

Le phénomène s'accélérait, l'équipe municipale a été contrainte de faire un audit des arbres, et a choisi d'interdire l'accès au placître depuis le 23 septembre 2020 pour des raisons de sécurité.

Le diagnostic

Il a été réalisé le 25 septembre, par des experts de l'Office National des Forêts (ONF). Il est basé sur l'observation détaillée de toutes les parties de l'arbre visibles au jour de l'observation : rameaux, charpentières, tronc, collet et départ de racines. Les parties cachées et les racines sont appréciées d'après les symptômes externes observés.

Les arbres ont à peu près tous le même âge et sont dans leur pleine maturité.

Cinq essences sont présentes : des chênes pédonculés, des châtaigniers, des érables sycomores, des chênes rouges, et un frêne, soit 78 arbres.

Les conclusions

Parmi les 78 arbres :

- 58 sont sains
- 12 présentent des défauts majeurs
- 6 relèvent d'une situation complexe, devant faire l'objet d'un diagnostic approfondi
- 2 présentent plusieurs défauts déterminants, où l'abattage est recommandé

L'ONF recommande d'approfondir le diagnostic pour 6 arbres, et de le renouveler entre 2022 et 2025 selon l'état des arbres.

Retrouvez le [diagnostic complet réalisé par l'ONF](#) (taille 18 Mo).

Le placître demain

D'autres paysagistes spécialisés dans l'entretien des parcs nous ont permis de compléter notre réflexion. Les maladies présentes sur certains arbres vont s'étendre, à terme, à tous ceux de la même essence. Dès lors, la plupart des arbres semblent condamnés. Mais à quelle échéance ?

Le principe qui guide l'action communale est de restaurer la sécurité des usagers puis d'engager une phase de renouvellement.

On peut imaginer couper une dizaine d'arbres, et replanter avec des essences différentes pour casser la propagation des maladies. Faut-il couper les 78 arbres dès 2021 ? Ce n'est pas ce qui guide l'action communale. Le plan de renouvellement pourrait s'étaler sur plusieurs dizaines d'années, en concertation avec les habitants de Kergoat. S'agissant d'un site classé, l'avis des services du patrimoine et de la DDTM est nécessaire. Le délai d'instruction de l'autorisation d'urbanisme peut prendre plusieurs mois.



L'entretien doit également être revu : ramassage des feuilles et tonte rase doivent être évités. Certaines zones seraient fréquemment tondues, et d'autres moins. Pourront ainsi s'épanouir les fleurs sauvages au printemps. Les feuilles mortes peuvent être ramassées en bordure des routes, et conservées à l'intérieur afin d'apporter des nutriments essentiels aux arbres et favoriser leur durée de vie.

La crise de la Covid-19 ralentit pour l'instant l'action menée depuis l'automne. L'équipe municipale souhaitait rapidement partager les résultats du diagnostic dans un moment d'échange avec les habitants de Kergoat, mais en est pour l'instant empêchée par les contraintes sanitaires. Espérons que les choses s'arrangeront dans les prochains mois pour avancer plus rapidement.

Le placître est aujourd'hui un symbole de Kergoat, tout comme la chapelle, et doit à ce titre être renouvelé, entretenu, afin que de nombreuses générations puissent continuer de jouir de ce magnifique espace arboré dans le futur.

Point d'étape sur l'assainissement de Kergoat

Annoncés pour 2021, les travaux d'assainissement collectif à Kergoat sont repoussés.

Sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale qui gère l'eau et l'assainissement, il y a deux secteurs : ancienne Quimper Communauté (secteur « DSP (Délégation de Service Public) avec la SAUR »), et ancien Pays Glazik + Quéménéven (secteur « régie »).

À Kergoat, le raccordement à la station d'épuration de Locronan serait privilégié pour des raisons techniques et économiques. Mais d'autres projets existent sur le secteur de la régie, et le budget ne permet pas de les réaliser tous en même temps. À ce jour, QBO ne nous a pas donné de date pour la réalisation des travaux.

Pour toute information complémentaire, la Direction de l'environnement - Service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif - antenne de Briec est à l'écoute des habitants.

Une réunion publique est envisagée dès que la situation sanitaire le permettra.

Déclarer la détention de volailles.

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux. Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.



Tous les particuliers qui possèdent des volailles de basse-cour et autres oiseaux captifs élevés en extérieur sont concernés.

La déclaration se fait par un formulaire disponible en mairie, et aussi directement sur internet.

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>

Depuis le 18 janvier, la vaccination contre la COVID-19 est élargie aux personnes âgées de plus de 75 ans ne résidant pas en EHPAD.

Les personnels soignants, y compris libéraux, de plus de 50 ans et/ou à risque peuvent d'ores et déjà se faire vacciner.

Retrouvez sur sante.fr le détail des catégories de personnes éligibles à la vaccination.

Centres de vaccination

Centre de vaccination – QUIMPER – Maison des associations : 1 Allée Mgr Jean-René Calloc'h, 29000 Quimper

– [02 57 18 00 61](tel:0257180061) – [Prendre rendez-vous en ligne](#)

Centre de vaccination – CHIC Site QUIMPER hôpital Laënnec (réservé aux professionnels des secteurs de la santé et du médico-social) 14 Avenue Yves Thépot, 29000 Quimper – [Prendre rendez-vous en ligne](#)

Centre de vaccination – DOUARNENEZ – Centre Gradlon Impasse Jean Quéré, 29100 Douarnenez – [02 57 18 00 61](tel:0257180061)

Centre de vaccination – CHATEAULIN – Espace Coatigrac'h Rocade Quimill, 29150 Châteaulin – [02 57 18 00 61](tel:0257180061)



CCAS : colis de Noël.

Du fait de la crise sanitaire en cours, le repas de fin d'année habituellement organisé par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Quéménéven, au profit des personnes âgées, n'a pas pu avoir lieu.

Le CCAS a donc décidé d'offrir, aux personnes de la commune âgées de 80 ans et plus un colis de Noël comprenant une bouteille de vin, une boîte de gâteaux, un paquet de café et un bon d'achat valable à la boulangerie Colin, chez le traiteur Conan ou au restaurant Quelven.

Un bon d'achat a également été offert aux personnes âgées de 70 à 79 ans.

Calendrier des pompiers.

La traditionnelle distribution du calendrier des pompiers ne pourra avoir lieu cette année, compte tenu de la crise sanitaire. Dès le confinement annoncé, l'amicale des sapeurs-pompiers a décidé d'offrir le calendrier à la population en le déposant dans les boîtes aux lettres. Pour les habitants qui le souhaitent, des dons restent possibles ! Une urne prévue à cet effet a été disposée à la Mairie de Quéménéven.



Un bel anniversaire a eu lieu le 1^{er} janvier 2021 à la Gare.

André Chédeau a fêté son centenaire avec sa femme Yvonne.

Il est né à Montmartre à Paris, où il a travaillé dans le domaine de la vente de tissus et de vêtements. C'est là qu'il a rencontré Yvonne, originaire de Quéménéven. Une vie rythmée par les bals qu'ils affectionnent tant.

Ils se sont installés à la Gare pour leur retraite et continuent à pousser la chansonnette pour leur plus grand bonheur.